



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 01_2025_11

L'An deux mil vingt-cinq, le 10 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 05/02/2025

DATE D’AFFICHAGE : 05/02/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 17 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND

OBJET : MOTION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE FINANCEMENT RAPIDE DE LA RESILIENCE SUR LE TERRITOIRE ORGE/YVETTE ET SUR L'INTEGRATION DE NOTRE BASSIN VERSANT AUX SYSTEMES DE VIGILANCE ET D'ALERTE DANS LES DISPOSITIFS DE L'ETAT.

Monsieur le Maire rapporte l'exposé du SIAHVY aux membres du conseil municipal de Villejust :

A la suite de plusieurs mois pluvieux, des sols gorgés d'eau, la dépression Kirk a amené l'équivalent d'un mois et demi de pluie en 18-20h de façon homogène et simultanée sur l'ensemble du territoire.

Cela a conduit à 2 inondations successives, entraînant des dégâts importants, une décrue lente et des impacts encore visibles aujourd'hui. Les dégâts sont considérables, certains ont tout perdu, sont restés

sans électricité pendant un moment, et ont dû gérer l'après crue dans des conditions difficiles. Riverains, commerces, entreprises...personne n'a été épargné. Et pour cause, cette crue a été d'une telle amplitude, jamais égalée, qu'elle a touché l'ensemble des communes du fond de la vallée de l'Yvette.

Du jamais vu jusqu'à présent. Et cela malgré les dispositifs hydrauliques présents sur l'Yvette. Les 10 bassins permettant de stocker l'équivalent de plus de 2 millions de mètres cubes d'eau n'ont pas suffi, malgré la stratégie inondation menée par le SIAHVV depuis plus de 10 ans. En effet, le syndicat a développé une stratégie pour réduire, d'une part les aléas et les dommages face aux crues fréquentes et d'autre part une résilience du territoire en cas de crue intermédiaire.

Mais avec un événement de cette ampleur comme celui que nous venons de vivre, il est impossible de le contenir intégralement. Mais il est possible de limiter son impact sur les biens et les personnes. Pour cela il faut développer plusieurs axes d'amélioration :

- Un meilleur cadre national de la vigilance hydrométéorologique en développant le réseau « Vigicrues.gouv » au niveau du bassin de l'Orge/Yvette. En effet, notre territoire n'est pas couvert par ce système et cela amène des incohérences. Ainsi lors de l'évènement d'Octobre, l'Eure et Loir et la Seine et Marne, couvertes par Vigie Crues étaient en alerte rouge, alors que les Yvelines et l'Essonne étaient en alerte jaune. Ceci a eu aussi pour conséquence qu'aucune alerte par le système FR-Alert n'a été déclenchée.
- La résilience à tous les niveaux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire devient désormais un enjeu majeur qui doit être impérativement intégré. Il doit être développé au niveau de l'habitant et des habitations individuelles afin de limiter les impacts. En effet, les enjeux en raison du changement climatique entre autres, changent la prise en compte de la gestion du risque qui passe par une nécessaire évolution de notre stratégie pour favoriser la résilience du territoire en cas de crue.
Ainsi, il convient de réduire les aléas et les dommages pour les crues fréquentes, renforcer la résilience via les politiques d'aménagement et le fonctionnement des réseaux pour les crues intermédiaires et anticiper au mieux la crise due aux crues extrêmes.
- Le PAPI qui est un outil de l'Etat, dont les collectivités en sont le réalisateur, permet de mobiliser les Fonds de Préventions des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dénommés fonds Barnier. Il permet de développer les moyens de résilience chez les entreprises et les habitations. Certes, il sert pour le diagnostic de vulnérabilité et les travaux de protection mais ne peut être déclenché que lors du « PAPI travaux » et non lors du PAPI études, comme c'est le cas sur l'Orge/Yvette, le « PAPI travaux » sur notre territoire devant être acté seulement au début de l'année 2026.

Le conseil syndical du SIAHVV :

- > **Souligne** la nécessité de poursuivre la politique de résilience de tous les acteurs du territoire, conformément à la Directive Cadre Européenne Inondation, notamment au vu du dérèglement climatique et de l'augmentation des fréquences et des intensités des crues.
- > **Rappelle** que la résilience est un axe d'amélioration essentielle et complémentaire des actions publiques d'intérêt général afin de limiter les crues et notamment celle ayant un caractère intense et extrêmes.

- > **NOTE** qu'il serait illégitime de ne pas prendre en considération les attentes des habitants de la vallée en matière de protection contre les inondations.
- > **Demande** aux services de l'Etat compétents en matière de vigilance et d'alerte d'accélérer le développement du réseau national Vigicrues et FR-Alert sur le bassin Orge/Yvette, afin d'améliorer et d'anticiper les actions liées aux enjeux de protections et notamment de prévention du risque inondation.
- > **Demande** aux services de l'Etat d'autoriser le déblocage des aides du fonds Barnier pour les diagnostics de vulnérabilité et les travaux d'amélioration de la résilience pour les particuliers et les entreprises, dès le « PAPI études » et non pas seulement lors du « PAPI travaux ».
- > **Appelle** à un dialogue renforcé et rapide entre l'Etat, les syndicats de rivières, les EPCI et les communes pour garantir aux mieux et dans des délais rapprochés la recherche de solutions raisonnables et responsables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte la motion telle que présentée en séance.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 10/02/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

